

La constitution

en outre, que l'on accorde aux autochtones le droit d'être représentés directement et de voter aux délibérations;

en outre, que l'on accorde à tous les partis des territoires le droit d'être représentés directement et de voter aux délibérations;

en outre, que l'on accorde aux organismes féminins le droit d'être représentés directement et de voter aux délibérations;

que le groupe tienne des réunions dans toutes les régions du Canada.

Cela permettrait à la population elle-même de prendre part aux discussions constitutionnelles. Il importe de tirer certaines leçons de ce qui s'est produit et d'élargir le processus de négociation afin d'y inclure le gouvernement et l'opposition au niveau fédéral, les gouvernements et les partis d'opposition de toutes les provinces, les assemblées législatives des deux territoires, les autochtones et les organisations féminines. A mon avis, la constitution n'appartient pas seulement à 11 hommes, tous les chefs du gouvernement au Canada étant des hommes. Quant à moi, je ne suis pas du tout convaincu que le processus auquel on a eu recours jusqu'ici permette de tenir compte de tous les points de vue qui existent au Canada, étant donné les particularités régionales et la diversité de la population.

Je conseillerais donc au gouvernement d'élargir le processus et de le mettre en marche aussitôt que possible. Nous devrions envisager la possibilité d'apporter des modifications de fond à la résolution dont nous sommes saisis. Nous devrions en retirer l'article fort discutable sur le référendum direct qui serait organisé uniquement et exclusivement par le gouvernement. Cette mesure va à l'encontre du fondement même du fédéralisme. Elle permet d'enlever par voie de référendum et sous le coup d'une émotion quelconque ce qui aurait été accordé dans une charte des droits. Il faudrait inclure dans la constitution un principe de péréquation qui garantisse une véritable égalité dans tout le pays. Il ne faudrait pas faire deux poids, deux mesures en matière de fédéralisme.

Les articles 20 et 23 ont trait aux langues officielles; c'est une question très épineuse. S'il est parfaitement justifiable que le Parlement décide, que nous décidions, à quel moment le nombre justifie certaines initiatives quand il s'agit de nos institutions, de nos programmes et de nos activités, si nous voulons faire preuve d'équité, pratiquer un fédéralisme coopératif et être justes, il faut laisser aux provinces le soin de décider quand le nombre justifie certains droits lorsqu'il s'agit de l'instruction dans les langues minoritaires, au lieu de s'en remettre aux tribunaux.

Enfin, il faut absolument apporter certains changements dans le domaine des ressources afin de permettre l'imposition indirecte et un certain partage des pouvoirs avec les provinces dans le commerce international et interprovincial. Il faut préciser à qui appartiennent les ressources. J'exhorte le gouvernement à essayer d'obtenir un consensus à ce sujet, d'écouter tous les députés et même certains députés libéraux de l'arrière-ban qui n'approuvent pas du tout quelques-unes des mesures qui se trouvent dans la résolution à l'étude. Je conjure le gouvernement d'écouter les peuples du Canada, de tenir compte des opinions des différents partis politique provinciaux tant gouvernementaux que dans le camp de l'opposition, d'un océan à l'autre. Si le gouvernement agit ainsi, peut-être assisterons-nous à un nouveau départ historique, à la naissance d'un Canada nouveau et non pas à la fin de ce pays ou encore à des événements qui pourraient déboucher sur une situation tragique.

Je vois le ministre de la Justice (M. Chrétien) en train de s'esquiver. J'espère qu'il tiendra compte de nos remarques et

qu'il apportera de très importants changements à cette résolution. S'il y consent, je puis l'assurer que tout le Canada l'applaudira.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment très heureux de parler après un député aussi éminent que celui de Yorkton-Melville (M. Nystrom), particulièrement compte tenu des propos avec lesquels il a terminé son discours, à savoir combien il importe, à son avis, pour le pays et la population, que le Parlement soit le point de mire, le centre même du débat actuel.

Vient un moment dans toute décennie, dans toute génération où les événements semblent converger les uns vers les autres et où le Parlement s'impose comme le centre de la nation. Dans le passé, bien des observateurs ont exprimé l'avis que le Parlement n'a plus les pouvoirs d'autrefois, et que c'est l'exécutif du cabinet qui peut être le centre de l'influence. D'autres auront même prétendu qu'il existe un nouveau niveau de gouvernement au Canada, celui des conférences fédérales-provinciales où se prennent vraiment les décisions dont dépend la façon dont nous sommes gouvernés. A mon avis, le débat actuel prouve, encore une fois, combien pertinente et précieuse l'institution du Parlement demeure. Pour ma part, je me réjouis que le débat se déroule enfin là où il se doit. Le débat sur les lois constitutionnelles du pays sont maintenant sorties de l'arène des conférences fédérales-provinciales, cette arène où la gamme entière des opinions et des vues de tous les coins du pays se font entendre, sont exprimées et débattues.

C'est l'ultime endroit où le choix devrait s'effectuer. Il ne devrait pas être effectué autour d'une table par 11 personnes qui représentent des régions, mais qui ne reflètent aucunement tout l'éventail des opinions qui s'y retrouvent. En tant que ministériel de l'Ouest, je pense qu'il est très important que j'exprime cet autre point de vue que je partage avec des centaines de milliers de Canadiens de l'Ouest mais qui, je crois, n'a pas été exprimé à la conférence fédérale-provinciale en septembre dernier.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Aucun représentant des provinces ni M. Lougheed ni M. Blakeney ni M. Lyon ni M. Bennett, ne s'est fait, autour de cette table, le porte-parole des préoccupations et des traditions politiques qui animent un grand nombre des citoyens de l'Ouest. Je ne dis pas qu'il n'y a personne à la Chambre pour prendre position en faveur de Lougheed, des Bennett et des Lyon parce que nous savons déjà que le chef de l'opposition (M. Clark) est essentiellement d'accord avec les premiers ministres provinciaux. Il a longuement parlé du cheval de Troie. Mais lui, monsieur l'Orateur, c'est une toute autre histoire. Il est un paravent pour les premiers ministres des provinces et il ne fait que nous exposer de nouveau leur point de vue, ce qui d'ailleurs est légitime, j'en conviens. Mais nous devons à tout prix nous garder de penser que c'est là le seul point de vue exprimé dans l'Ouest parce qu'il y a dans l'Ouest beaucoup de Canadiens qui croient en la nécessité d'un gouvernement central fort et d'une charte des droits, qui pensent qu'il est nécessaire de rapatrier la constitution et qui veulent que nous agissions tout de suite. Les conservateurs n'ont pas parlé de cela à la conférence ni depuis le début de la session. Nous avons plutôt entendu les prophéties de malheur